

MON PREMIER APPAREILLAGE, MES PREMIERS PAS



Nos conseils

Proposée par
L'équipe CEREFAM

Votre enfant commence à se mettre debout et
à la volonté de marcher.

Peut-être le fait-il déjà à sa manière ?
Il peut commencer à être appareillé.

Pour cela, il est nécessaire de venir en
consultation au CEREFAM.



L'APPAREILLAGE

CONFECTION DE L'APPAREILLAGE

- L'appareillage se fait en général en **3 rendez-vous** en collaboration avec des médecins, kinésithérapeutes et appareilleurs : prise de mesure, moulage en plâtre, un ou plusieurs essayages de l'appareillage provisoire, et livraison. Chaque rendez-vous est espacé de 2 à 3 semaines. Par exemple :

- 1 **1er rendez-vous** : mesure et moulage, environ 1h30
- 2 **2ème rendez-vous** : essayage, environ 1h
- 3 **3ème rendez-vous** : livraison, environ 1h.



- Le 1er appareillage est souvent simplifié pour permettre à votre enfant d'acquérir facilement son équilibre debout puis la marche. Au fur et à mesure que votre enfant grandit, il sera modifié puis renouvelé en fonction de ses besoins. **L'aspect visuel de l'appareillage d'essai n'est pas définitif.**
- La **sécurité sociale** prend en charge **un nouvel appareillage par an.**
- Nous nous reverrons tous les 3 à 4 mois ou plus tôt s'il y a besoin. **C'est à vous de prendre rendez-vous auprès du secrétariat** au 01.43.96.68.47.



QUAND ET COMMENT METTRE L'APPAREILLAGE ?

- Lors de la livraison, **nous vous expliquerons** comment mettre et entretenir l'appareillage, pour mieux aider votre enfant à l'utiliser dans la vie de tous les jours.
- Au début, il sera mis environ une ½ heure le matin et ½ heure l'après-midi puis **le temps de port sera progressivement augmenté.**



- Quelques astuces :
 - Placer des jouets **en hauteur sur une table basse** et mettre votre enfant debout devant afin qu'il apprenne à trouver son équilibre puis à se déplacer. Par la suite, **utilisez des petits chariots** à pousser pour qu'il augmente son périmètre d'exploration.
 - Pour qu'il s'y habitue, vous pouvez lui **mettre quand vous sortez**. Il associera le port de l'appareillage au port des chaussures pour le plaisir des sorties et promenades.
 - Dans les 1ers jours, **ne pas lui mettre l'appareillage quand il joue au sol** car cela peut le gêner et il risque de s'énerver et le refuser.
- **Attention** : **ne pas faire marcher** votre enfant avec l'appareillage **sans chaussures** car le pied prothétique est glissant et il pourrait tomber.



- **Enlever** l'appareillage pour dormir.



ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PEAU

Votre enfant va beaucoup **transpirer** dans son appareillage au début, **cela est habituel** et s'améliorera avec le temps. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous.

Ne jamais crémér la peau du membre avant de mettre l'appareillage car la peau pourrait macérer et s'abîmer (risque de rougeurs et plaies). Mettre **la crème le soir au coucher**. Pour la même raison, ne pas prendre de bain juste avant de mettre l'appareillage car **la peau doit être bien sèche**.

Si vous remarquez des rougeurs sur la peau qui durent plus de 30 min après avoir enlevé l'appareillage :

1. Vérifier 👁️ que l'appareillage a été correctement positionné
2. Vérifier 👁️ si cela est dû à un pli de chaussette ou à un vêtement
3. Votre enfant a peut-être grandi et l'appareillage n'est plus adapté ou cela peut être lié à une allergie aux matériaux → Il faut consulter, appelez le secrétariat du CEREFAM pour prendre rendez-vous.

ENTRETIEN DE L'APPAREILLAGE

Laver tous les soirs l'emboiture et l'intérieur du manchon pour qu'ils soient secs le lendemain.



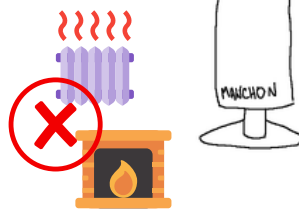
Laver à la main, à l'eau claire et au **savon de Marseille** (pas de gel douche, javel, assouplissant, détachant). Rincer puis essuyer avec un chiffon propre.



Ne pas les tremper dans l'eau.



Ne pas le faire sécher près d'une source de chaleur qui pourrait déformer le matériau (radiateur, cheminée, plage arrière d'une voiture...)



Derniers conseils

Faites confiance à votre enfant, il fera bientôt ses premiers pas. Si vous appréhendez ce moment, nous sommes disponibles pour vous accompagner dans cet apprentissage et répondre à vos questions.

À retenir :

- C'est à vous de prendre les rendez-vous  auprès du secrétariat au 01.43.96.68.47. L'enfant doit être présent à chaque RDV avec son appareillage.
- Mettre l'appareillage un peu tous les jours et augmenter progressivement.
- Porter toujours l'appareillage avec des chaussures.
- Laver l'emboiture et l'intérieur du manchon tous les soirs.
- La peau du membre doit être propre et sèche avant de mettre l'appareillage (sans crème).
- Prendre RDV  au CEREFAM si des **rougeurs** persistent plus de 30 minutes après avoir enlevé l'appareillage.



Pour nous contacter

Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne

14 rue de Val d'Osne
94410 Saint-Maurice

Tél. : 01 43 96 68 47



cerefam@hpevm.fr
www.cerefam.fr

